

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
Sous DIRECTION DU BUDGET
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
SUB DEPARTMENT OF BUDGET
SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
TENDER OFFICE

DECISION N°~~1336/11/D~~/MINSEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 16 OCT 2025
Portant attribution de deux (02) Marchés au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 relative régissant le commerce électronique au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
- Vu La Loi N° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant la loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/076du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu L'arrêté n°9/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant les seuils et les types de marchés pouvant faire l'objet de passation par voie électronique au titre de l'exercice 2023 .
- Vu L'arrêté n°10/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant la liste des actes et documents à publier obligatoirement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu La Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025 ;
- Vu La Consultation de gré à gré N° 16/GG/MINSEC/DRFM/CIPM/2025 du 21 Août 2025;
- Vu Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après désignée est attributaire des Contrats relatifs à la Consultation N°16/GG/MINSEC/DRFM/CIPM/2024 du 21 2025 pour les travaux de construction de certaines infrastructures du Lycée Technique et Professionnel Agricole de YAGOUA en deux (02) lots de la manière suivante :

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT en FCFA TTC	DELAI (JOURS)	IMPUTATION
16	01	Travaux de construction d'une bergerie au Lycée Technique et Professionnel Agricole de YAGOUA.	ETABLISSEMENTS MBX HORIZONS	83 169 112	90	59 25 112 01- 571306-523317
	02	Travaux de construction des logements d'astreinte pour le proviseur et pour le personnel au Lycée Technique et Professionnel Agricole de YAGOUA.		86 631 641	90	59 25 112 01- 571306-523212

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/JDA ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.

*Ministre
Yves Bong*